Réf. Farde e-Assemblées : 2717865

N° OJ : **76**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Culture.- Subsides spécifiques.- Asbl Ommegang Brussels Events.- Montant : 16.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Ommegang Brussels Events;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 16.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Ommegang Brussels Events réparti comme suit :
- 10.000,00 EUR comme subside complémentaire pour l'organisation de l'Ommegang 2026,
. 6.000,00 EUR pour l'achat de places.
Article 77210/33202 du budget ordinaire 2026.

Annexes :